

## SEANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

**ETAIENT PRESENTS** : MM QUILLET Thierry, MILOVAN Olivier, POULLIER Jacky, GALOPIN Guillaume, CARON Jérôme, FLORIN François, COZETTE Olivier, MME CHAMBEAU Maryse, Isabelle DELEBASSEE, Victoire FROMONT, Emeline LEBLANC, Pauline MENNESSIER, Marinette BOCQUET.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Aurélie THAUREAU, Laétitia LINGRAND



### **REGLEMENTATION D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Il est rappelé aux membres du conseil l'aspect réglementaire d'une collectivité territoriale.

### **LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ,**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal les taux des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

➤ ***Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz (année 2026).***

- De fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2026 pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- La recette correspondant au montant de la redevance perçu inscrite au compte 7032 ; que la redevance due au titre de 2026 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 44 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

➤ ***Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.***

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 59,83 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

### **DROIT DE CHASSE A LA SOCIETE DE CHASSE**

M. Olivier Milovan et M. Jérôme Caron, chasseurs et adhérents à la société de chasse de Proyart ne participent pas au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder le droit de chasse dans le marais à la société de chasse de Proyart pour la campagne 2026/2027.

L'assemblée municipale fixe le droit de location à 2 280.90 € soit plus 6 % sur le loyer de l'année précédente (2 151.79 euros) pour la campagne considérée ci-dessus.

### **VOTE DU CFU CAMPING « LA VIOLETTE »**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, que suite à un problème technique du trésor public le précédent conseil municipal n'a pu voter que le CFU du camping municipal « la violette ». Mme la Sous-Préfète a adressé un courrier demandant d'adopter les comptes financiers uniques en rappelant que les budgets principal et annexe doivent être adoptés lors d'une même séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, - approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget du camping municipal « la violette » de Proyart.

### **INSTALLATION D'UN TERMINAL BANCAIRE AU CAMPING**

Pour conserver les 2 étoiles, plusieurs mises en conformité sont demandées notamment l'installation d'un terminal bancaire.

La banque du crédit agricole propose un boîtier rattaché à un smartphone pour 30 € HT. Il faudra changé le portable de l'agent par un téléphone compatible avec l'appareil bancaire. Les frais appliqués sur chaque opération s'élèvent à 1.75 % sans minimum d'achat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition.

### **LES TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET LA VOIRIE**

**Le camping** : présentation du devis en remplacement des deux panneaux au camping de la société Sublim com d'un montant de 547.18 € hors pose.

**La salle des fêtes** : la commission sécurité a autorisé le début des travaux.

**Le bâtiment des pompiers** : un premier projet est reçu, il sera analysé au cours d'une prochaine réunion.

**Les travaux de réfection de l'église** : d'autres devis vont être demandés.

**Les travaux de voirie et de trottoir** : Les trous les plus dangereux et urgents vont être rebouchés en attendant la décision d'effacement des réseaux.

**La commission fleurissement** propose d'installer des bancs. Une étude fleurissement sera prochainement débattue.

### **LES RESSOURCES HUMAINES.**

L'adjoint technique sera absent en octobre pour raison de santé. Pour le remplacer et ensuite l'aider quelques semaines dans ses missions quotidiennes, M. le Maire propose de faire appel à un emploi pour missions temporaires auprès du CDG. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Suite à l'offre déposée sur emploi territorial, M. le Maire et la seconde adjointe vont recevoir 2 candidats au profil pouvant correspondre au futur remplacement de la secrétaire de Mairie.

### **ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE**

Les membres du conseil municipal fixent la date du repas de fin d'année des anciens au dimanche 06 décembre 2026. 113 personnes vont être invitées.

Le feu d'artifice de 2026 qui n'a pu être tiré en raison des conditions météorologiques, sera tiré en 2027.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Les membres du conseil déterminent la date de la réunion publique au 07 novembre 2026 à 11 h.

⇒ Lecture est donnée du courrier de remerciement de l'association du tennis de table concernant la subvention accordée par le conseil municipal.

Séance levée à 21 h 25.